



548

spécialités gastronomiques

v/réf.
n/réf.
le : JCA/BDB
29/06/01

Monsieur LEMONZER Christian
1 rue Fernand Collot

77100 NANTEUIL LES MEAUX

Monsieur,

Conformément à nos engagements, et bien que les indemnités de licenciement pour cause de force majeure ne soient pas dues, et que l'entreprise n'ait pas perçu de son assureur les indemnités correspondantes, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli un chèque de 32 605,00 francs correspondant à l'indemnité de licenciement qui vous aurait été dû dans le cadre d'un licenciement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Président Directeur Général
Jean-Claude AUGÉ

47

_____, le _____, M. _____ N° 7518688
Veuillez trouver, ci-joint, un chèque de _____ sur la Banque Delubac et Cie
en règlement de : _____ Salutations distinguées

Banque Delubac & Cie
Société en Commandite simple Delubac et Cie

A NE PLUS UTILISER APRES LE 31/12/2001

Payez contre ce chèque non endossable Trente deux mille
sauf au profit d'une banque, ou d'un établissement visé par la loi
Six cent cinq Francs
à Lemonzer Christian

A rédiger exclusivement
en Francs

B.P.F. 32605,00

Payable en France
144 BD HAUSSMANN
75008 PARIS
TEL. 01 43 59 00 23
COMPENSABLE A PRIVAS

00001 00022107987 83
SA SAPAR
ZAC DE LA BAUVE
RUE DU VIDE ARPENT
77100 MEAUX

A _____
LE 30/6/01

S.A

77100

7518688 0007012879000 000022107987

€
58
33
E